



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 mars 2024
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2024

11-14 juin 2024

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Affaires classées en 2023

Additif au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2023

Résumé

On trouvera dans le présent document l'additif au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2023 ([E/ICEF/2024/AB/L.3](#)), qui doit être considéré comme faisant partie de ce rapport.

L'additif présente des informations sur les affaires qui ont été classées par l'UNICEF en 2023. Au cours de l'année, le Bureau a enquêté sur 912 affaires, contre 773 en 2022, ce qui représente une augmentation de 18 %, et il en a classé 385, contre 374 en 2022, soit une augmentation de 3 %.

* [E/ICEF/2024/10](#).



Affaires classées en 2023

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
<i>Pots-de-vin, corruption ou rétro-commissions</i>				
1	Afrique de l'Est et australe	Sollicitation, par plusieurs membres du personnel, de pots-de-vin et de rétro-commissions au cours de procédures de recrutement et de passation de marchés et autres pratiques relevant de la corruption.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
2	Afrique de l'Est et australe	Détournement de fonds par un membre du personnel grâce à l'émission de fausses factures, en collusion avec un(e) fonctionnaire.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
3	Afrique de l'Est et australe	Sollicitation, par un membre du personnel, d'un pot-de-vin auprès d'un partenaire de réalisation.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
4	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Promesse faite par un membre du personnel à un de ses amis d'approuver un financement supplémentaire d'activités relatives aux programmes et irrégularités liées à l'achat de véhicules.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
5	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Détournement de carburant par un membre du personnel en collusion avec des parties extérieures.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
6	Asie du Sud	Sollicitation de pots-de-vin par un prestataire de services tiers et rétention par ce prestataire de fonds destinés aux décaissements.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
7	Afrique de l'Ouest et centrale	Détournement, par un membre du personnel, de deux véhicules de l'UNICEF qui avaient été fournis à un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
<i>Protection de l'enfance</i>				
8	Asie de l'Est et Pacifique	Publication inappropriée sur les médias sociaux faisant figurer les données personnelles d'enfants participants et entraînant des risques pour la sécurité du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
9	Asie de l'Est et Pacifique	Enlèvement, par des membres du personnel d'un sous-traitant d'un partenaire de réalisation de l'UNICEF, d'un parent et d'un(e) enfant contre rançon.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
10	Afrique de l'Est et australe	Châtiments corporels infligés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
11	Afrique de l'Est et australe	Violations graves des règles relatives à la protection de l'enfance commises par un membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
12	Afrique de l'Est et australe	Violences physiques et verbales infligées à un(e) enfant par une personne travaillant bénévolement pour un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration. Renvoi distinct à une autre entité des Nations Unies.
13	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Incitation d'enfants à entrer dans une zone médicale et harcèlement ultérieur de ces mêmes enfants par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
14	Asie du Sud	Nombreux cas de violences corporelles infligées à un(e) enfant par deux membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
15	Asie du Sud	Châtiments corporels infligés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation à des enfants et coupe des cheveux de plusieurs enfants sans le consentement des parents.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
16	Asie du Sud	Violences corporelles infligées à un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
17	Asie du Sud	Violences corporelles infligées à un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
18	Asie du Sud	Violences corporelles infligées à des enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
19	Asie du Sud	Violences corporelles infligées à des enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
20	Asie du Sud	Châtiments corporels infligés à un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
21	Asie du Sud	Châtiments corporels infligés à des enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
22	Asie du Sud	Attouchements déplacés sur un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
23	Asie du Sud	Violences corporelles infligées par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation à un(e) enfant bénéficiaire comme forme de punition.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
24	Asie du Sud	Pratiques de travail d'enfants imposées par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation à des enfants bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
25	Asie du Sud	Faits de maltraitance d'enfants, y compris de négligence et d'attouchements déplacés, commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
26	Asie du Sud	Violences corporelles infligées à un(e) enfant par un membre du personnel d'un prestataire de services tiers.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
27	Asie du Sud	Châtiments corporels infligés à des enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
<i>Fraude aux prestations</i>				
28	Afrique de l'Est et australe	Enregistrement frauduleux, par un membre du personnel, de personnes à charge en tant que réfugiés tout en percevant des prestations pour charges de famille de l'UNICEF, et menaces proférées à l'encontre d'un autre membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
29	Siège	Présentation, par un membre du personnel, de demandes frauduleuses d'indemnité pour charges de famille et de voyage pour congé dans les foyers.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
30	Siège	Présentation, par un membre du personnel, de demandes frauduleuses d'une indemnité pour frais d'études déjà payée par une autre organisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
31	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Demande frauduleuse de congé de maladie par un membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
32	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Tentative d'obtention par un membre du personnel d'un contrat de location mentionnant un montant de loyer plus élevé en vue de présenter une demande d'allocation-logement plus élevée.	Néant	Allégations non étayées.
33	Afrique de l'Ouest et centrale	Présentation, par cinq membres du personnel, de demandes frauduleuses d'indemnité pour charges de famille.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
34	Afrique de l'Ouest et centrale	Présentation de faux documents à l'appui d'une demande d'avance sur salaire destinée à couvrir les frais d'études d'un membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
<i>Fraude et falsification</i>				
35	Europe et Asie centrale	Manquement de la part d'un membre du personnel, qui n'a pas mentionné, dans le cadre de sa candidature à un poste à l'UNICEF, qu'il (elle) faisait l'objet d'une enquête pénale.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
36	Afrique de l'Est et australe	Présentation par un membre du personnel de faux titres universitaires dans le cadre d'une procédure de recrutement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
37	Afrique de l'Est et australe	Falsification par un membre du personnel des titres universitaires qu'il (elle) a présentés dans le cadre d'une procédure de recrutement de l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
38	Afrique de l'Est et australe	Présentation par un membre du personnel de faux documents indiquant qu'il (elle) avait fait don d'un véhicule de fonction d'un emploi précédent alors qu'il (elle) avait en fait gardé le véhicule en question.	Néant	Rapport d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
39	Siège	Présentation par un fournisseur d'un rapport de test de laboratoire frauduleux.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
40	Siège	Présentation par un membre du personnel d'une correspondance électronique falsifiée à l'appui d'une demande de voyage officiel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Perte, par le membre du personnel, de six échelons de classe.
41	Siège	Présentation, par un membre du personnel, d'une correspondance électronique falsifiée à l'appui d'une demande de voyage officiel et fourniture d'une aide à d'autres membres du personnel pour la présentation de documents falsifiés à l'appui de demandes similaires.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
42	Siège	Présentation d'une correspondance électronique falsifiée à l'appui d'une demande de voyage officiel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Perte, par le membre du personnel, de cinq échelons de classe.
43	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Attaque par hameçonnage d'un partenaire de réalisation de l'UNICEF par des parties inconnues, ayant pour conséquence un détournement de fonds.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
44	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Manquement de la part d'un membre du personnel, qui n'a pas mentionné, dans le cadre de sa candidature à un poste à l'UNICEF, qu'il (elle) avait fait l'objet d'une enquête administrative et d'une mesure disciplinaire.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
45	Asie du Sud	Manquement de la part d'un membre du personnel, qui n'a pas mentionné, alors qu'il (elle) faisait l'objet d'une enquête administrative, qu'il (elle) avait démissionné	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à la Division des ressources humaines.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		d'un poste auprès d'une autre entité des Nations Unies.		
46	Asie du Sud	Manquement de la part d'un membre du personnel, qui n'a pas mentionné, dans le cadre de sa candidature à un poste à l'UNICEF, qu'il (elle) avait fait l'objet d'une enquête administrative et d'une mesure disciplinaire.	Néant	Renvoi direct à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion en vue d'une possible mesure disciplinaire.
47	Asie du Sud	Manquement de la part d'un membre du personnel, qui n'a pas mentionné, dans le cadre de sa candidature à un poste à l'UNICEF, qu'il (elle) avait fait l'objet d'une sanction disciplinaire dans le cadre d'un emploi précédent.	Néant	Renvoi direct à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion en vue d'une possible mesure disciplinaire.
48	Asie du Sud	Présentation par un membre du personnel d'une fausse lettre de référence de l'UNICEF à l'appui d'une demande de visa de voyage.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Perte, par le membre du personnel, de six échelons de classe.
49	Afrique de l'Ouest et centrale	Présentation par un membre du personnel d'un rapport frauduleux dans lequel figurait la signature falsifiée d'un(e) superviseur(se).	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
50	Afrique de l'Ouest et centrale	Présentation par un membre du personnel de fausses factures de frais de voyage pour des voyages qui n'avaient pas été effectués.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.

Utilisation frauduleuse par des tiers de fonds destinés aux programmes

51	Asie de l'Est et Pacifique	Sollicitation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de pots-de-vin auprès de volontaires nouvellement recrutés et de bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
52	Asie de l'Est et Pacifique	Détournement, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de fournitures destinées aux bénéficiaires du programme grâce à la falsification de signatures.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
53	Asie de l'Est et Pacifique	Détournement, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de fournitures achetées au cours du processus de livraison.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				prises par le partenaire de réalisation.
54	Asie de l'Est et Pacifique	Utilisation abusive de fonds et établissement de faux documents par un prestataire de services tiers en vue de faire valider des dépenses.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
55	Asie de l'Est et Pacifique	Emploi simultané d'un membre du personnel d'un partenaire de réalisation dans deux organisations distinctes.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
56	Asie de l'Est et Pacifique	Sollicitation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de dons auprès des parents d'élèves bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
57	Asie de l'Est et Pacifique	Absence de pièces justificatives expliquant les dépenses recensées lors d'un audit spécial d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie.
58	Europe et Asie centrale	Perception illégale, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies, de deux salaires en même temps.	Néant	Assistance fournie à une autre entité des Nations Unies.
59	Europe et Asie centrale	Fourniture, par un partenaire de réalisation, d'un appui à une entité externe distincte par l'intermédiaire d'un détournement de fonds au moyen de la falsification de documents et du détournement de biens destinés à des hôpitaux.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
60	Europe et Asie centrale	Violation des procédures de passation de marché par la sélection, par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation, de matériel de pointe dans le cadre d'un appel d'offres.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
61	Afrique de l'Est et australe	Vol d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	81,00	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				prises par le partenaire de réalisation.
62	Afrique de l'Est et australe	Vol, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de matériel acheté avec des fonds de l'UNICEF.	6 232,28	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
63	Afrique de l'Est et australe	Vol et détournement de produits nutritionnels par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	5 796,00	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
64	Afrique de l'Est et australe	Augmentation délibérée, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, des paiements effectués aux fournisseurs dans les documents de prépaiement.	47,24	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
65	Afrique de l'Est et australe	Détournement, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, d'une partie des indemnités destinées aux bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
66	Afrique de l'Est et australe	Pratiques de corruption et sollicitation de pots-de-vin dans le cadre de l'attribution d'un contrat de prestation de services par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
67	Afrique de l'Est et australe	Falsification, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de documents de paiement des indemnités versées aux volontaires recrutés sur le plan local.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
68	Afrique de l'Est et australe	Mauvaise gestion, par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation, des primes de recrutement destinées à des vaccinateurs.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
69	Afrique de l'Est et australe	Commande, par des membres du personnel d'un partenaire de réalisation, de marchandises sans bon de commande et non-respect des conditions de paiement.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
70	Afrique de l'Est et australe	Vol de produits nutritionnels dans les locaux d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				prises par le partenaire de réalisation.
71	Afrique de l'Est et australe	Fraude, commise par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation à l'occasion de passations de marchés, liée au paiement excessif de gardiens sous contrat.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
72	Afrique de l'Est et australe	Utilisation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, d'un compte bancaire personnel pour recevoir des fonds destinés à des projets.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
73	Afrique de l'Est et australe	Sollicitation par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation de pots-de-vin auprès de fournisseurs et faits de harcèlement sexuel commis contre des volontaires et des membres du personnel de fournisseurs.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
74	Afrique de l'Est et australe	Utilisation abusive de ressources par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en vue de facturer des frais de repas et d'hébergement et ainsi de générer un profit personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
75	Afrique de l'Est et australe	Mauvaise gestion, par le personnel d'un partenaire de réalisation, de fonds alloués aux paiements à verser à des tiers et aux dépenses liées au personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
76	Afrique de l'Est et australe	Faits de fraude et de corruption commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation dans le cadre d'activités d'approvisionnement et de logistique.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.

<i>Numéro^a</i>	<i>Région de l'UNICEF/lieu^b</i>	<i>Nature de l'affaire</i>	<i>Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire</i>
77	Afrique de l'Est et australe	Défaut de tenue des registres financiers et vol de véhicules et d'autres biens par un membre du personnel d'un ancien partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
78	Afrique de l'Est et australe	Présentation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, d'un faux montant de dépenses à rembourser.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie.
79	Afrique de l'Est et australe	Non-utilisation par le personnel d'un partenaire de réalisation des fonds reçus de l'UNICEF pour mettre en œuvre des activités relatives aux programmes.	36 555,11	Affaire classée après évaluation initiale en raison de l'absence de pistes d'enquête et de l'impossibilité de contacter le partenaire de réalisation et à la suite des efforts considérables déployés par le bureau de l'UNICEF pour recouvrer les fonds.
80	Afrique de l'Est et australe	Fausse déclaration faite par un membre du personnel d'un partenaire public concernant des ordres de paiement à des fournisseurs tiers.	9 614,50	Affaire classée après évaluation initiale en l'absence de preuves à l'appui des allégations. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat et recouvrement des fonds.
81	Afrique de l'Est et australe	Demande de devis en blanc auprès d'un soumissionnaire potentiel afin de soutenir des pratiques de corruption en matière de passation de marchés et sollicitation de pots-de-vin par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par une tierce partie et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
82	Afrique de l'Est et australe	Vente d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi sur un marché local.	Néant	À des fins d'enregistrement.
83	Afrique de l'Est et australe	Présentation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de faux documents de certification d'avancement de travaux à l'appui d'une demande de paiement.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire compte tenu des mesures prises par le partenaire de réalisation au moment de la

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				réception des allégations.
84	Afrique de l'Est et australe	Vol, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de matériel mécanique acheté avec des fonds de l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire étant donné qu'il n'existait aucun lien entre l'allégation et des partenaires ou activités de l'UNICEF.
85	Amérique latine et Caraïbes	Irrégularités en matière de passation de marchés liées au traitement préférentiel de fournisseurs par le personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
86	Amérique latine et Caraïbes	Pratiques collusoires et frauduleuses mises en place par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation dans le cadre de procédures de passation de marchés.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
87	Amérique latine et Caraïbes	Mauvaise gestion de fonds par le personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
88	Amérique latine et Caraïbes	Présentation par le personnel d'un partenaire de réalisation d'informations fausses et trompeuses dans les rapports d'exécution de projets.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
89	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Utilisation, par un membre du personnel d'un prestataire de service tiers, de faux justificatifs pour obtenir l'obtention de paiements en espèces à des personnes n'y ayant pas droit.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le prestataire de services extérieur.
90	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Manipulation de la documentation relative aux douanes par le personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				prises par le partenaire de réalisation.
91	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Manipulation des prix dans une procédure d'appel d'offres par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
92	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Sollicitation, par le personnel d'un partenaire de réalisation, de paiements indus dans le but d'accélérer le processus de réinstallation de réfugiés.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
93	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Exercice, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, d'un abus d'influence sur un soumissionnaire dans le cadre d'une procédure de passation de marché pour l'inciter à modifier le prix devisé.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
94	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Réduction non autorisée de la rémunération des agents de mobilisation par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
95	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Non-versement de fonds aux bénéficiaires par le personnel d'un partenaire de réalisation et de ses sous-traitants.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat à la suite du recouvrement total des fonds.
96	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Sollicitation, par le personnel d'un sous-traitant d'un partenaire de réalisation, de pots-de-vin auprès d'employés.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
97	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Tentative de corruption de plusieurs membres du personnel de l'UNICEF, fausses déclarations et présentation de rapports frauduleux de la part du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
98	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Préavis insuffisant en ce qui concerne la résiliation d'un contrat de travail et imposition de conditions de travail excessives par le personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
99	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Exploitation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, des différences de taux de change à des fins lucratives.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, les allégations n'impliquant pas de fonds ni d'activités de l'UNICEF.
100	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Sollicitation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de pots-de-vin auprès de bénéficiaires recevant des paiements en espèces.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
101	Asie du Sud	Non-remboursement par le personnel d'un partenaire de réalisation des frais de transport d'enseignants.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
102	Asie du Sud	Sollicitation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de pots-de-vin au cours d'une procédure de passation de marchés.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
103	Asie du Sud	Falsification, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de la documentation relative à la livraison de fournitures.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
104	Asie du Sud	Fraude salariale commise par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, employé simultanément auprès de deux employeurs différents.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
105	Asie du Sud	Manipulation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de la procédure de passation de marchés à des fins financières personnelles.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				pour intervention de l'administration.
106	Asie du Sud	Non-présentation, par le personnel d'un partenaire de réalisation, de pièces justificatives suffisantes pour expliquer les dépenses effectuées.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
107	Asie du Sud	Non-présentation, par le personnel d'un partenaire de réalisation, de pièces justificatives suffisantes pour expliquer les dépenses effectuées.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'audit réalisé par une tierce partie et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
108	Asie du Sud	Traitement préférentiel, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de candidat(e)s non qualifié(e)s lors de procédures de recrutement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
109	Asie du Sud	Non-paiement des salaires du personnel par un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée en l'absence de lien entre l'allégation et des partenaires ou activités de l'UNICEF.
110	Asie du Sud	Détournement intentionnel, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de fonds alloués à un programme.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire en raison de l'absence d'informations exploitables et de preuves d'actes répréhensibles.
111	Afrique de l'Ouest et centrale	Vol d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	70,00	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
112	Afrique de l'Ouest et centrale	Présentation, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, de factures et d'autres documents justificatifs falsifiés.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				prises par le partenaire de réalisation.
113	Afrique de l'Ouest et centrale	Retraits bancaires non autorisés, falsification d'écritures comptables et transferts frauduleux par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
114	Afrique de l'Ouest et centrale	Non-paiement, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, des salaires du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
115	Afrique de l'Ouest et centrale	Détournement, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, d'une partie des fournitures destinées aux bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
116	Afrique de l'Ouest et centrale	Détournement, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, des paiements destinés aux travailleurs journaliers.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
117	Afrique de l'Ouest et centrale	Vol de fonds alloués à un programme par un membre du personnel d'un partenaire public de réalisation.	29 476,89	Affaire classée après évaluation initiale à la suite d'une enquête menée par le gouvernement. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat et recouvrement éventuel des fonds ou leur dépréciation et comptabilisation en pertes.
118	Afrique de l'Ouest et centrale	Défaut d'exécution des activités de projet par un partenaire de réalisation.	9 992,00	Affaire classée après évaluation initiale en raison de l'absence de preuves à l'appui des allégations ou de l'impossibilité de communiquer avec le partenaire de réalisation, et à la suite

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				des efforts déployés par le bureau de l'UNICEF pour recouvrer les fonds.
119	Afrique de l'Ouest et centrale	Non-versement, par un partenaire public de réalisation, des paiements dus à des personnes appuyant le programme de l'UNICEF.	1 533,00	Affaire classée après évaluation initiale en raison du nombre limité de possibilités d'enquête. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat et adoption de mesures d'atténuation des risques.
<i>Harcèlement et abus d'autorité</i>				
120	Asie de l'Est et Pacifique	Envoi, par un membre du personnel, de messages humiliants et hostiles à un autre membre du personnel.	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
121	Asie de l'Est et Pacifique	Gestion par trop tatillonne et style de communication rude employé par un(e) superviseur(se) à l'égard d'un membre du personnel.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, la personne ayant allégué ces faits n'ayant pas déposé de plainte formelle ni consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
122	Europe et Asie centrale	Abus d'autorité par l'attribution à un membre du personnel, par un autre membre du personnel, de tâches de niveau supérieur ne relevant pas de sa description de poste.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
123	Europe et Asie centrale	Abus d'autorité et représailles de la part de deux membres du personnel à l'égard d'un(e) consultant(e) de garde, y compris l'achèvement tardif de l'évaluation de sa performance.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
124	Europe et Asie centrale	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel (création d'un environnement de travail hostile et démonstration d'un comportement agressif à l'égard de collègues et de partenaires).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
125	Europe et Asie centrale	Harcèlement et abus d'autorité de la part d'un membre du personnel (gestion inappropriée des mauvaises performances d'un(e) subordonné(e) supervisé(e) et des discussions sur l'évaluation de la performance).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
126	Afrique de l'Est et australe	Faits de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique et abus d'autorité de la part d'un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel (questions inappropriées et traitement injuste au cours d'une procédure de recrutement).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
127	Siège	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel (traitements de faveur pour certains collègues concernant les voyages, les recrutements et les promotions, et création d'un environnement de travail toxique).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
128	Siège	Abus d'autorité et harcèlement par un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel (création d'un environnement de travail hostile, demandes déraisonnables et exigence que le travail soit effectué en dehors des heures de travail).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
129	Siège	Abus d'autorité et harcèlement de la part d'un membre du personnel (menaces de suppression de poste, retard dans l'évaluation de la performance à titre de punition et remarques désobligeantes à l'égard d'un autre membre du personnel).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
130	Siège	Abus d'autorité et harcèlement de la part d'un membre du personnel (comportement et remarques non professionnels, refus de travailler avec d'autres équipes et responsabilité dans le retard et l'échec de l'exécution du travail).	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, le rapport initial ayant été transféré sans un accord autorisant à procéder à une enquête officielle.
131	Siège	Faits de discrimination fondée sur l'origine ethnique et la religion de la part d'un membre du personnel à l'égard d'un(e) consultant(e) (remarques désobligeantes et questions déplacées).	Néant	Allégations non étayées.
132	Amérique latine et Caraïbes	Remarques désobligeantes et questions déplacées sur les relations personnelles de deux membres du personnel de la part d'un autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
133	Amérique latine et Caraïbes	Abus d'autorité et harcèlement de la part d'un membre du personnel à l'égard d'autres membres du personnel (gestes offensants et remarques et plaisanteries déplacées et agressives).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
134	Amérique latine et Caraïbes	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel à l'égard de plusieurs autres membres du personnel (remarques humiliantes et critiques, intervention visant à empêcher l'approbation de modalités de travail flexibles et création d'un environnement de travail toxique).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
135	Amérique latine et Caraïbes	Harcèlement de la part d'un membre du personnel (remarques désobligeantes et insultantes au sujet des qualifications professionnelles, de la réputation et du comportement éthique d'un autre membre du personnel).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
136	Amérique latine et Caraïbes	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel (création d'un environnement de travail caractérisé par une certaine violence psychologique et communications agressives envers d'autres collègues).	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
137	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Harcèlement de la part d'un membre du personnel (remarques inappropriées à l'égard de membres du personnel et responsabilité dans la prise de retard dans les processus liés au travail, et comportement non professionnel à l'égard de parties externes).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
138	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Abus d'autorité et faits de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle (imposition inappropriée d'un plan d'amélioration de la performance à un membre du personnel, suppression d'un poste, commentaires non professionnels et utilisation abusive de fonds en lien avec des voyages et des partenaires de réalisation).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
139	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Harcèlement et abus d'autorité de la part d'un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel (commentaires négatifs répétés, divulgation d'informations confidentielles et fourniture de retours d'information offensants et non professionnels au cours de procédures de recrutement).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
140	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Abus d'autorité et faits de discrimination fondée sur la race de la part d'un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel (cris, remarques discriminatoires et supervision dénigrante des subordonnés).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
141	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Abus d'autorité et harcèlement de la part d'un membre du personnel envers deux autres membres du personnel (création d'un environnement de travail toxique, cris et remarques et gestes déplacés).	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
142	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de discrimination fondée sur la race à l'égard d'un membre du personnel de la part d'un autre membre du personnel (refus d'accorder des possibilités de financement et des ressources, et pratiques d'exclusion).	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
143	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel à l'égard d'autres membres du personnel (création d'un environnement de travail toxique et traitement de faveur) et utilisation de fonds de l'UNICEF pour couvrir les déplacements personnels d'un autre membre du personnel.	Néant	Affaire classée après retrait de la plainte.
144	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel, notamment une ingérence dans une procédure de recrutement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
145	Asie du Sud	Abus d'autorité de la part d'un membre du personnel (pressions exercées sur un membre du personnel pour qu'il (elle) démissionne, manquement à l'obligation de fournir des orientations claires et suffisantes et influence abusive sur deux recrutements afin de garantir la non-sélection du membre du personnel concerné).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
146	Asie du Sud	Abus d'autorité et faits de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique (menaces de déplacement et comportement non professionnel) de la part d'un membre du personnel à l'égard du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
147	Asie du Sud	Abus d'autorité (envoi, par un(e) superviseur(se), de messages visant à embarrasser et à critiquer un membre du personnel, lesquels ont été partagés avec les collègues de la personne visée).	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
148	Asie du Sud	Harcèlement et abus d'autorité de la part d'un membre du personnel à l'égard d'un(e) consultant(e) (menaces verbales de retirer une offre de contrat avec l'UNICEF, demandes déraisonnables et remarques désobligeantes).	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
149	Afrique de l'Ouest et centrale	Abus d'autorité et faits de discrimination de la part d'un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel (refus de tenir compte de problèmes médicaux, divulgation d'informations médicales confidentielles et résiliation abusive d'un contrat).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
150	Afrique de l'Ouest et centrale	Abus d'autorité et faits de harcèlement commis par un membre du personnel à l'égard d'un(e) consultant(e) (non-renouvellement de contrat, ingérence dans les procédures de recrutement et comportement d'exclusion).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
151	Afrique de l'Ouest et centrale	Abus d'autorité et faits de discrimination de la part d'un membre du personnel envers un autre membre du personnel (exclusion des possibilités de voyages et d'affectations temporaires, et non-sélection injuste dans les procédures de recrutement).	Néant	Affaire classée après retrait de la plainte.
152	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits de harcèlement (remarques verbales intimidantes) commis par un membre du personnel contre un autre membre du personnel.	Néant	Affaire classée après retrait de la plainte.
<i>Comportement répréhensible de la part de membres du personnel</i>				
153	Asie de l'Est et Pacifique	Menaces de violence proférées à l'égard d'anciens membres du personnel d'un partenaire de réalisation et de leur famille et publication d'informations personnelles sur les médias sociaux par un(e) ancien(ne) consultant(e).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à la Division des ressources humaines.
154	Asie de l'Est et Pacifique	Publications inappropriées sur les médias sociaux par un membre du personnel, y compris la publication d'extraits de discussions tenues en interne avec l'administration.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
155	Europe et Asie centrale	Menaces de violence et de viol proférées par un membre du personnel à l'encontre d'un membre de sa famille.	Néant	Allégations non étayées en raison du retrait de la plainte au cours de l'enquête.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
156	Europe et Asie centrale	Altercation physique entre des membres du personnel, entraînant leur arrestation ainsi qu'une violation des protocoles de sécurité.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
157	Europe et Asie centrale	Altercation physique entre des membres du personnel, entraînant leur arrestation ainsi qu'une violation des protocoles de sécurité.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
158	Europe et Asie centrale	Implication d'un membre du personnel dans un incident ayant entraîné la mort d'un(e) enfant.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
159	Europe et Asie centrale	Menaces verbales, cris et consommation de tabac sur le lieu de travail par un membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
160	Europe et Asie centrale	Relations personnelles inappropriées d'un membre du personnel avec un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, entraînant l'utilisation abusive d'un véhicule de l'UNICEF et un traitement de faveur à l'égard du partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
161	Afrique de l'Est et australe	Abus par un membre du personnel de son statut diplomatique à des fins personnelles.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
162	Afrique de l'Est et australe	Déplacement par un membre du personnel d'un(e) enfant sans le consentement de l'autre parent et refus d'honorer une convocation d'un tribunal local.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
163	Afrique de l'Est et australe	Approbation par un membre du personnel de ses propres heures supplémentaires, en violation des procédures du bureau concerné.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
164	Afrique de l'Est et australe	Utilisation par un membre du personnel d'un appareil mobile officiel pour accéder à des contenus pornographiques.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
165	Afrique de l'Est et australe	Possession d'une arme à feu sans permis valide et introduction de cette arme dans les locaux de l'UNICEF alors qu'elle était chargée, en violation du protocole de sécurité.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
166	Afrique de l'Est et australe	Vol de l'argent d'un membre du personnel par un autre membre du personnel dans les locaux de l'UNICEF.	Néant	Allégations non étayées. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
167	Afrique de l'Est et australe	Manquement d'un membre du personnel ayant une responsabilité de supervision à agir comme un modèle, à promouvoir un environnement de travail harmonieux et à	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		maintenir un niveau élevé de conduite personnelle.		
168	Afrique de l'Est et australe	Manipulation et fausses déclarations par un(e) consultant(e) quant à la situation relationnelle d'une personne extérieure à l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
169	Siège	Favoritisme et manquement aux devoirs de supervision de la part d'un membre du personnel, avec pour conséquence la propagation de pratiques de recrutement marquées par la corruption.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire en raison du manque d'informations et de la décision du (de la) plaignant(e) de ne pas déposer de plainte officielle.
170	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Relations inappropriées d'un membre du personnel avec le (la) responsable d'une organisation locale soutenue par l'UNICEF et tentative de détournement de fournitures destinées à cette organisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
171	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Non-respect, par un membre du personnel, des protocoles du bureau concernant le signalement des violations des règles de protection de l'enfance et appel téléphonique inapproprié passé à un(e) consultant(e).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
172	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de violence domestique commis par un membre du personnel contre son (sa) conjoint(e) et non-restitution des biens contrairement à ce que prévoyait un accord de séparation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
173	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Divulgaration irrégulière, par une personne non identifiée, d'informations personnelles d'un membre du personnel, laquelle a entraîné des risques pour sa sécurité.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
174	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Perturbation, par un membre du personnel, d'une épreuve écrite de recrutement et accès non autorisé à des dossiers confidentiels des ressources humaines.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Faute non établie à l'issue de la procédure disciplinaire.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
175	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Manquements répétés à l'obligation de signaler l'éventuelle inconduite sexuelle d'un membre du personnel par plusieurs membres du personnel de l'UNICEF.	Néant	Rapport d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF. Mémoire consultatif présenté à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion et à la Division des ressources humaines.
176	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Vol d'argent dans le portefeuille d'un membre du personnel par un autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
177	Asie du Sud	Non-respect, par un membre du personnel, d'une décision de justice dans le cadre d'un litige personnel d'ordre juridique.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
178	Asie du Sud	Emploi, par un membre du personnel d'un fournisseur de services tiers, d'un langage menaçant et insultant à l'égard des participants à une session de formation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
179	Asie du Sud	Comportement abusif de la part d'un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies à l'égard d'un membre du personnel de l'UNICEF et de sa famille pendant des activités d'évacuation.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
180	Asie du Sud	Altercation physique entre un membre du personnel et une personne extérieure à l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
181	Asie du Sud	Publication par un membre du personnel de messages inappropriés de nature politique sur les médias sociaux.	Néant	Renvoi direct à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion en vue d'une possible mesure disciplinaire. Il a été fait interdiction à la personne visée de prétendre à un avancement d'échelon pour une période de quatre ans.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
182	Asie du Sud	Actes de violence au sein de la famille perpétrés par un membre du personnel contre sa (son) conjoint(e).	Néant	Allégations non étayées.
183	Asie du Sud	Plagiat d'un article universitaire par un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
184	Afrique de l'Ouest et centrale	Manquement de la part d'un membre du personnel, qui n'a pas apporté de soutien financier à son enfant biologique.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
185	Afrique de l'Ouest et centrale	Contributions d'un membre du personnel au manifeste d'un parti politique.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
186	Afrique de l'Ouest et centrale	Violation du couvre-feu et des protocoles de sécurité de la part d'un membre du personnel qui a amené un(e) invité(e) non autorisé(e) au bureau.	Néant	Allégations non étayées. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
187	Afrique de l'Ouest et centrale	Manquement à une obligation légale de la part d'un membre du personnel, à savoir le non-règlement d'une dette.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
<i>Fraude à l'assurance médicale</i>				
188	Amérique latine et Caraïbes	Présentation, par un membre du personnel, de fausses factures à l'appui d'une demande de remboursement de frais dentaires.	Néant	Allégations non étayées.
189	Autre	Présentation, par un ancien membre du personnel, de faux documents à l'appui d'une demande de remboursement de frais médicaux datant d'avant son emploi à l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire, une enquête ayant déjà été menée par une autre entité des Nations Unies.
<i>Divers</i>				
190	Afrique de l'Est et australe	Octroi d'une aide seulement partielle à un(e) bénéficiaire par un partenaire de réalisation pour des raisons obscures.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
191	Amérique latine et Caraïbes	Faits de harcèlement commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		contre une personne travaillant bénévolement pour un autre partenaire de réalisation.		intervention de l'administration.
192	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de discrimination et création par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'un environnement de travail difficile compliquant les conditions de travail des volontaires.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
193	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Intrusion par la force dans un domicile et tentative d'agression sexuelle sur une personne extérieure à l'UNICEF par une personne se faisant passer pour un membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
194	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Collecte frauduleuse de prétendus dons obligatoires par deux individus non identifiés dans un camp de réfugiés.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
195	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Détournement, par un partenaire de réalisation, d'une aide après sa livraison.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.
196	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Traitement préférentiel dans l'octroi du statut de réfugié à certaines personnes par une autre entité des Nations Unies.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
197	Autre	Absence de leadership et mauvais style de gestion de la part d'un membre d'un Comité national pour l'UNICEF, avec pour conséquence la création d'un environnement de travail toxique.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
198	Autre	Publication par un membre d'un Comité national de messages inappropriés de nature politique sur les médias sociaux.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
199	Afrique de l'Ouest et centrale	Non-remboursement, par un partenaire de réalisation, d'un trop-perçu.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire.

Irrégularités en matière d'achats

200	Europe et Asie centrale	Manquement d'un membre non identifié du personnel de l'UNICEF, qui n'a pas mis à disposition un dossier d'appel d'offres en anglais.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
201	Afrique de l'Est et australe	Faute d'un membre non identifié du personnel de l'UNICEF, qui a empêché un	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		soumissionnaire potentiel d'accéder à un dossier d'appel d'offres.		
202	Afrique de l'Est et australe	Non-livraison, par un fournisseur de l'UNICEF, du matériel qui devait être livré à l'issue d'une procédure d'achat.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
203	Siège	Présentation, par un fournisseur de l'UNICEF, d'un certificat falsifié relatif à l'approvisionnement de produits.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire compte tenu de l'évaluation qui a été faite des mesures déjà prises par l'administration.
204	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Promesse d'attribution d'un contrat, par un fournisseur de l'UNICEF, avant la publication de l'appel d'offres.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
205	Asie du Sud	Divulgarion non autorisée, par un membre du personnel de l'UNICEF, d'informations confidentielles relatives à un appel d'offres et limitation de la durée de l'appel d'offres en vue de favoriser certains fournisseurs.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
206	Asie du Sud	Un ou plusieurs membres du personnel de l'UNICEF n'ont pas tenu de façon cohérente la documentation relative à l'approvisionnement et les informations de contact figurant dans les avis de passation de marchés étaient inexactes.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
207	Afrique de l'Ouest et centrale	Comportement non professionnel de la part d'un membre du personnel non identifié de l'UNICEF dans le cadre de la résiliation du contrat d'un fournisseur de l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
208	Afrique de l'Ouest et centrale	Suivi, par un fournisseur de l'UNICEF, d'une procédure inadéquate dans le cadre du recrutement de consultants et versement de paiements insuffisants à des consultants.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
209	Afrique de l'Ouest et centrale	Augmentation délibérée des coûts liés à l'attribution de contrats et sollicitation de pots-de-vin par des membres du personnel de l'UNICEF dont l'identité n'a pas été divulguée.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
<i>Irrégularités en matière de recrutement</i>				
210	Asie de l'Est et Pacifique	Traitement préférentiel, par un membre du personnel de l'UNICEF dont l'identité n'a pas été divulguée, d'un(e) candidat(e) au cours d'une procédure de recrutement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
211	Asie de l'Est et Pacifique	Divulgaration irrégulière, par un membre du personnel, d'informations confidentielles à un(e) candidat(e) au cours d'une procédure de recrutement.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Note versée au dossier administratif de l'intéressé(e).
212	Europe et Asie centrale	Tendance de certains membres du personnel non identifiés à favoriser des candidat(e)s moins qualifié(e)s au cours des procédures de recrutement sur la base de leurs préférences et de leurs influences politiques.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
213	Afrique de l'Est et australe	Influence indue d'un membre du personnel sur la procédure de recrutement d'un(e) stagiaire en vue de favoriser un(e) candidat(e) avec lequel il (elle) entretenait une relation amoureuse.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
214	Afrique de l'Est et australe	Tendance d'un membre du personnel à favoriser les candidats d'une certaine appartenance religieuse ou d'une certaine région géographique lors des procédures de recrutement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
215	Afrique de l'Ouest et centrale	Tendance de membres du personnel dont l'identité n'a pas été divulguée à recruter des personnes pour pourvoir des postes inutiles et à rédiger des évaluations écrites sans expertise en la matière.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
<i>Représailles</i>				
216	Autre	Représailles sous forme d'intimidation, de marginalisation et d'interruption de déploiement, exercées par un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies contre un membre du personnel de réserve, après que ce dernier a signalé un comportement potentiellement répréhensible.	Néant	Enquête menée pour le compte d'une autre entité des Nations Unies. Bilan d'enquête transmis au Bureau de la déontologie de l'entité en question.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
<i>Exploitation et atteintes sexuelles</i>				
217	Asie de l'Est et Pacifique	Faits d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant non bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
218	Asie de l'Est et Pacifique	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un(e) consultant(e) contre plusieurs membres non bénéficiaires de communautés locales.	Néant	Affaire classée après une évaluation initiale menée au sujet d'une victime ; les autres victimes n'ont pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
219	Europe et Asie centrale	Faits d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant non bénéficiaire par un parent qui était membre du personnel d'un sous-traitant d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
220	Europe et Asie centrale	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel ayant entraîné la grossesse d'une bénéficiaire.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies en l'absence de lien entre l'allégation et des partenaires ou activités de l'UNICEF.
221	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés auprès de plusieurs bénéficiaires par trois membres du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
222	Afrique de l'Est et australe	Relation sexuelle inappropriée entre un(e) volontaire/bénéficiaire et un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
223	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
224	Afrique de l'Est et australe	Projets de mariage d'enfants impliquant un(e) enfant non bénéficiaire, y compris l'acceptation d'une dot, organisés par un parent qui était un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
225	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre deux enfants et une bénéficiaire adulte, ayant entraîné une	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		grossesse et l'organisation de mariages d'enfants.		
226	Afrique de l'Est et australe	Enlèvement et organisation de mariages d'enfants par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, ayant entraîné la grossesse d'une enfant bénéficiaire.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
227	Afrique de l'Est et australe	Faits d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant non bénéficiaire par un parent qui était membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
228	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés par plusieurs membres du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel à l'égard de membres non bénéficiaires de communautés locales.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
229	Afrique de l'Est et australe	Faits d'atteintes sexuelles commis contre un membre de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
230	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés auprès d'un(e) bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
231	Afrique de l'Est et australe	Relations sexuelles inappropriées entre deux membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
232	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés auprès d'un(e) bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
233	Afrique de l'Est et australe	Relations sexuelles inappropriées d'un membre du personnel d'un prestataire de services tiers avec un(e) bénéficiaire vivant dans un camp de déplacés.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le prestataire de services tiers.
234	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
235	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
236	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre une personne issue de la population locale par trois membres du personnel d'un partenaire de réalisation, ayant entraîné la grossesse de la victime.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
237	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
238	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation sexuelle commis contre un(e) enfant par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
239	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel ayant entraîné la grossesse d'une enfant.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
240	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre plusieurs bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation ayant entraîné la grossesse d'une enfant bénéficiaire.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
241	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) candidat(e) dans le cadre d'une procédure de recrutement.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
242	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation sexuelle commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) bénéficiaire vivant dans un camp de réfugiés.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
243	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre plusieurs élèves bénéficiaires par deux membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
244	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un membre du personnel d'un partenaire de réalisation issu de la population locale et plusieurs bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
245	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre trois enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
246	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
247	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés auprès de plusieurs enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
248	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
249	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
250	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de châtiments corporels et de discrimination commis contre des enfants bénéficiaires par plusieurs membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
251	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre des élèves bénéficiaires par plusieurs membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
252	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés auprès de personnes non identifiées par quatre membres du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
253	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation, mariage de celui-ci	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		avec une personne issue de la population locale et acceptation par celui-ci de pots-de-vin.		de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
254	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
255	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un autre membre et ayant entraîné une grossesse.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale en l'absence de lien entre l'allégation et des partenaires ou activités de l'UNICEF.
256	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un membre du personnel d'un partenaire de réalisation issu de la population locale et insultes proférées à l'égard de bénéficiaires.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
257	Afrique de l'Est et australe	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation auprès d'un(e) enfant en détention en échange de sa libération.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
258	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par une personne extérieure à l'UNICEF siégeant au conseil d'administration d'un partenaire de réalisation.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire car une enquête avait déjà été menée et il n'y avait pas de lien entre l'allégation et des partenaires ou activités de l'UNICEF.
259	Afrique de l'Est et australe	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel contre des enfants issus de la population locale.	Néant	Allégations non étayées.
260	Siège	Faits d'exploitation sexuelle commis par un membre du personnel et menaces proférées par celui-ci à l'encontre d'une personne extérieure à l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après évaluation, la victime n'ayant pas donné

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
261	Amérique latine et Caraïbes	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel d'un fournisseur de l'UNICEF en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le fournisseur.
262	Amérique latine et Caraïbes	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) enfant issu(e) de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
263	Amérique latine et Caraïbes	Faits d'exploitation sexuelle commis par un membre du personnel d'un sous-traitant d'un partenaire de réalisation contre un(e) bénéficiaire et menaces proférées à son égard.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
264	Amérique latine et Caraïbes	Faits d'exploitation sexuelle commis par un membre du personnel d'un fournisseur de l'UNICEF contre un autre membre de ce personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
265	Amérique latine et Caraïbes	Incitation d'une femme enceinte à donner son enfant à l'adoption en dehors des procédures officielles, par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
266	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur une personne non identifiée par une personne travaillant bénévolement pour un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
267	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels monnayés auprès d'un(e) volontaire par un membre du personnel d'un sous-traitant d'un partenaire de réalisation en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
268	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre le parent d'un(e) bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
269	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) élève bénéficiaire par un membre du personnel d'un sous-traitant d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
270	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre deux bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
271	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels monnayés par une personne travaillant bénévolement pour un partenaire de réalisation en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
272	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
273	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre une personne issue de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
274	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels monnayés auprès d'enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange de fournitures et d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
275	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre une personne travaillant bénévolement.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
276	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
277	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
278	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par deux personnes travaillant bénévolement pour un partenaire de réalisation contre un membre du personnel d'un partenaire de réalisation issu de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
279	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels monnayés auprès d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
280	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur une personne issue de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
281	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Initiation d'un projet de mariage d'enfant par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
282	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels monnayés auprès d'un(e) bénéficiaire d'une autre entité des Nations Unies par un membre du personnel d'un prestataire de services tiers en échange d'un hébergement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
283	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'atteintes sexuelles (exposition à des contenus pornographiques et à d'autres contenus à caractère sexuel) commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) bénéficiaire.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
284	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'atteintes sexuelles, y compris des remarques verbales à caractère sexuel, commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) bénéficiaire.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
285	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, y compris l'utilisation d'un langage menaçant, commis par un parent d'un membre de la direction d'un partenaire de réalisation contre un membre du personnel de ce partenaire issu de la population locale.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire en raison du manque d'informations exploitables. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
286	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
287	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre des enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
288	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
289	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
290	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant issu(e) de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
291	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
292	Asie du Sud	Rapports sexuels monnayés auprès de membres de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
293	Asie du Sud	Rapports sexuels monnayés auprès d'un membre de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
294	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
295	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un membre du personnel d'un partenaire de réalisation issu de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
296	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre des membres de la population locale par plusieurs membres du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
297	Asie du Sud	Faits d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
298	Asie du Sud	Sollicitation, par un membre du personnel, de faveurs sexuelles de la part d'agents de mobilisation et de membres de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
299	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, d'intimidation et de harcèlement commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un membre du personnel d'un partenaire de réalisation issu de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
300	Asie du Sud	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel auprès d'un membre de la population locale en échange d'un emploi et d'un logement.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
301	Asie du Sud	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation auprès d'un autre membre du personnel issu de la population locale en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
302	Asie du Sud	Rapports sexuels monnayés par un membre du personnel auprès de membres de la population locale en échange d'un emploi.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
303	Asie du Sud	Avances sexuelles importunes faites par un membre du personnel à deux fournisseurs de l'UNICEF issus de la population locale.	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
				intervention de l'administration.
304	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire par une personne extérieure à l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire étant donné qu'une assistance a été apportée à la victime et qu'il n'existait aucun lien avec des partenaires ou activités de l'UNICEF.
305	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre des bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
306	Asie du Sud	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur quatre enfants bénéficiaires commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
307	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant bénéficiaire par une personne travaillant bénévolement pour un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
308	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés auprès d'un(e) enfant bénéficiaire par deux membres du personnel d'un partenaire de réalisation en échange de produits personnels.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation.
309	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) volontaire par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
310	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant non identifié(e) par un membre du personnel d'un prestataire de services tiers.	Néant	Affaire classée après évaluation des mesures prises par le prestataire de services tiers.
311	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre deux enfants bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
312	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) enfant issu(e) de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
313	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation sexuelle commis contre une personne déplacée par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
314	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre une personne travaillant bénévolement.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation.
315	Afrique de l'Ouest et centrale	Agression sexuelle commise par un membre du personnel d'un sous-traitant d'un partenaire public de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée et des mesures prises par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
316	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) enfant issu(e) de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.
317	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par une personne travaillant bénévolement pour un partenaire de réalisation contre une enfant bénéficiaire, qui est de ce fait tombée enceinte.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
318	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'atteintes sexuelles commis sur un(e) enfant issu(e) de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
319	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur un(e) enfant issu(e) de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
320	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés auprès d'un membre de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
321	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés auprès de membres de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'argent.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
322	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre un(e) enfant issu(e) de la population locale.	Néant	Affaire classée après évaluation de l'enquête menée par le partenaire de réalisation. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
323	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel de l'UNICEF non identifié contre une bénéficiaire, laquelle est de ce fait tombée enceinte.	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
324	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis sur la personne d'un(e) enfant bénéficiaire impliquant une entité externe sans lien avec l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire étant donné qu'il n'existait aucun lien entre l'allégation et des partenaires ou activités de l'UNICEF.
325	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre une victime non identifiée.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire en raison du manque d'informations exploitables et des mesures déjà prises par le partenaire de réalisation au moment du signalement.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
326	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis contre un(e) enfant issu(e) de la population locale par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
327	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies contre une enfant bénéficiaire issue de la population locale, qui est de ce fait tombée enceinte.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
328	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies contre deux membres de la population locale.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
329	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés auprès de membres de la population locale par deux membres du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies en échange d'un traitement préférentiel.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
330	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation d'une autre entité des Nations Unies contre un membre de la population locale.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
331	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés auprès de quatre bénéficiaires par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation en échange d'un traitement préférentiel.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
332	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'un partenaire de réalisation contre une enfant bénéficiaire, qui est de ce fait tombée enceinte.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
333	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés en échange d'argent par un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies auprès d'une personne déplacée, laquelle est de ce fait tombée enceinte.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
334	Afrique de l'Ouest et centrale	Rapports sexuels monnayés auprès d'une personne déplacée par un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies en échange d'argent et de cadeaux, ayant entraîné une grossesse de la personne concernée.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
335	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies contre une personne déplacée, laquelle est de ce fait tombée enceinte.	Néant	Renvoi à une autre entité des Nations Unies et à un bureau de l'UNICEF pour réexamen du partenariat.
<i>Harcèlement sexuel</i>				
336	Europe et Asie centrale	Faits de harcèlement sexuel commis par un(e) ambassadeur(trice) de bonne volonté contre une personne extérieure à l'UNICEF.	Néant	À des fins d'enregistrement. Aucune autre mesure n'a été nécessaire car les allégations concernaient un comportement sans lien avec l'UNICEF et qui ne relevait pas du mandat du Bureau de l'audit interne et des investigations.
337	Europe et Asie centrale	Nombreux commentaires inappropriés et désobligeants, dont beaucoup étaient de nature sexuelle, faits par un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
338	Afrique de l'Est et australe	Faits de harcèlement sexuel, y compris des avances sexuelles non désirées et l'offre d'une voiture en échange d'un rapport sexuel, commis par un membre du personnel contre un(e) défenseur(se) des droits des jeunes.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
339	Afrique de l'Est et australe	Faits de harcèlement sexuel, y compris des avances sexuelles non désirées, commis par un vacataire contre un membre du personnel d'un partenaire de réalisation.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
340	Afrique de l'Est et australe	Faits de harcèlement sexuel, y compris des commentaires déplacés et des attouchements physiques, commis par un membre du personnel envers un autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
341	Afrique de l'Est et australe	Faits de harcèlement sexuel, y compris des commentaires déplacés et des pressions exercées pour obtenir des relations sexuelles en échange d'un traitement préférentiel, commis par un membre du personnel contre d'autres membres du personnel, notamment un(e) subordonné(e) supervisé(e).	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
342	Siège	Faits de harcèlement sexuel et d'abus d'autorité (relation intime, échanges fréquents de nature sexuelle et traitement injuste après que l'affaire a été signalée) commis par un membre du personnel à l'égard d'un autre membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
343	Siège	Faits de harcèlement et de harcèlement sexuel (attouchements inappropriés et non consentuels, gestes de nature sexuelle et exposition à de la pornographie) commis par deux membres du personnel contre un ancien membre du personnel.	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
344	Siège	Attouchements et avances inappropriés à l'égard d'un ancien membre du personnel par un membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Si le (la) fonctionnaire avait continué à exercer ses fonctions, il (elle) aurait été licencié(e).
345	Siège	Faits de harcèlement sexuel, y compris des attouchements déplacés et non consentuels, commis par un membre du personnel envers un autre membre du personnel.	Néant	Allégations non étayées.
346	Siège	Abus d'autorité et faits de harcèlement et de harcèlement sexuel, y compris des menaces et l'exercice d'une influence négative sur les perspectives de carrière, la création d'un environnement de travail hostile, des menaces verbales et des commentaires déplacés de nature sexuelle, commis par un membre du personnel à l'égard d'un(e) subordonné(e) supervisé(e).	Néant	Allégations non étayées.
347	Amérique latine et Caraïbes	Faits de harcèlement sexuel, y compris des avances verbales et physiques déplacées et non consentuelles, commis par un(e) ancien(ne) consultant(e) de l'UNICEF contre un membre du personnel d'un fournisseur.	Néant	Rapport d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
348	Amérique latine et Caraïbes	Faits de harcèlement sexuel, y compris des messages inappropriés et des avances importunes, commis par un membre du personnel contre un membre du personnel d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Faute non établie à l'issue de la procédure disciplinaire.
349	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Rapports sexuels dans les locaux de l'UNICEF entre un membre du personnel et un(e) Volontaire des Nations Unies.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
350	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement et de harcèlement sexuel commis par un membre du personnel envers d'autres membres du personnel, y compris des contacts physiques inappropriés et non consentuels, un harcèlement verbal répété et des visites au domicile de membres du personnel sans y être invité(e).	Néant	Affaire classée après retrait de la plainte. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
351	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel (utilisation d'informations personnelles de membres du personnel à des fins de chantage sexuel et financier) commis par un membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
352	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel (attouchements inappropriés et non consentuels, intimidation verbale et physique et avances sexuelles non désirées) commis par un membre du personnel d'un fournisseur de l'UNICEF contre un membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
353	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel (contacts physiques inappropriés et non consentuels) commis par un(e) Volontaire des Nations Unies contre un(e) autre Volontaire des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis au Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies.
354	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel (commentaires déplacés de nature sexuelle et avances sexuelles non désirées) commis par un(e) Volontaire des Nations Unies contre une personne extérieure à l'UNICEF.	Néant	Rapport d'enquête transmis au Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies. Licenciement du (de la) Volontaire des Nations Unies.
355	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel (contacts physiques et attouchements déplacés et non consentuels) commis par un membre du	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
		personnel contre un autre membre du personnel.		
356	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel (remarques déplacées de nature sexuelle, invitations répétées à se rencontrer en dehors du bureau et attouchements inappropriés et non consentuels) commis par un membre du personnel contre un autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
357	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Faits de harcèlement sexuel, y compris des commentaires déplacés et des attouchements de nature sexuelle, commis par un membre du personnel contre un autre membre du personnel.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
358	Autre	Faits de harcèlement sexuel, y compris des attouchements et des contacts physiques inappropriés et non consentuels de nature sexuelle, commis par un(e) consultant(e) d'une autre entité des Nations Unies contre deux stagiaires d'une autre entité des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis à une autre entité des Nations Unies.
359	Asie du Sud	Faits de harcèlement sexuel, y compris des avances sexuelles non désirées, commis par un membre du personnel contre un(e) consultant(e).	Néant	Affaire classée, la victime n'ayant pas consenti à l'ouverture d'une enquête officielle.
360	Asie du Sud	Faits de harcèlement sexuel, y compris des commentaires inappropriés et importuns de nature sexuelle et des avances sexuelles non désirées, commis par un membre du personnel contre un(e) Volontaire des Nations Unies.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Le membre du personnel a perdu six échelons de classe et il lui a été interdit de prétendre à une promotion pendant trois ans.
361	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits de harcèlement sexuel et d'abus d'autorité commis par un membre du personnel à l'égard d'autres membres du personnel, y compris des promesses d'offres d'emploi en échange de relations sexuelles, et utilisation par ce membre de véhicules et de chauffeurs de l'UNICEF à des fins personnelles.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
362	Afrique de l'Ouest et centrale	Faits de harcèlement sexuel, y compris des commentaires déplacés de nature sexuelle et des attouchements inappropriés et non consentuels, commis par un membre du personnel contre un(e) employé(e) d'une entité tierce.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
<i>Activités extérieures non autorisées et conflits d'intérêts</i>				
363	Asie de l'Est et Pacifique	Non-divulgence de l'emploi d'un parent auprès d'un partenaire de réalisation et prise de parole rémunérée non autorisée d'un membre du personnel.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
364	Asie de l'Est et Pacifique	Non-déclaration par un membre du personnel de sa participation à la gestion de deux entités privées et à d'autres activités liées à son travail avec ces entités.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Perte, par le membre du personnel, de six échelons de classe.
365	Europe et Asie centrale	Non-déclaration par un membre du personnel de sa propriété d'une entité privée engagée par un fournisseur de l'UNICEF pour fournir des services au Fonds.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
366	Europe et Asie centrale	Utilisation non autorisée, par un membre du personnel, de son poste et des ressources de l'UNICEF pour faciliter une exposition des œuvres d'art de son (sa) conjoint(e).	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
367	Afrique de l'Est et australe	Non-divulgence par un membre du personnel de sa relation matrimoniale avec le (la) candidat(e) retenu(e) dans le cadre d'une procédure de recrutement d'un(e) consultant(e).	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
368	Siège	Non-déclaration par un membre du personnel de son appartenance au conseil d'administration d'une entité privée engagée par l'UNICEF pour dispenser des formations aux partenaires de réalisation.	Néant	Allégations non étayées. Renvoi à une autre entité des Nations Unies.
369	Amérique latine et Caraïbes	Activités professionnelles menées avec une entité gouvernementale en dehors de l'UNICEF par un membre du personnel du Fonds alors qu'il (elle) était employé(e) par l'UNICEF.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
370	Amérique latine et Caraïbes	Emploi non autorisé exercé par un membre du personnel en dehors de l'UNICEF auprès d'une université alors qu'il (elle) était employé(e) par le Fonds.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
371	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Aide inappropriée apportée à deux candidats dans le cadre d'une procédure de recrutement et non-déclaration par un membre du personnel de sa relation familiale avec lesdits candidats.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
372	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Non-divulgence par un membre du personnel de ses intérêts personnels et financiers dans des entités privées sous contrat avec l'UNICEF.	Néant	Allégations non étayées.
373	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Non-divulgence par un membre du personnel de ses intérêts personnels et financiers dans trois entités privées engagées par l'UNICEF pour lui fournir des services.	Néant	Allégations non étayées.
374	Asie du Sud	Non-divulgence d'une relation personnelle avec un entrepreneur et ingérence induite d'un membre du personnel dans la procédure de passation de marchés.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
375	Asie du Sud	Non-divulgence par un membre du personnel de sa relation avec son (sa) conjoint(e) et influence abusive sur la procédure de recrutement d'un prestataire de services tiers en vue de l'embauche de son (sa) conjoint(e).	Néant	Allégations non étayées. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
376	Afrique de l'Ouest et centrale	Recommandation, formulée par un membre du personnel, qu'un fournisseur de l'UNICEF embauche une personne alors que cette personne avait déjà été impliquée dans des activités criminelles.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
377	Afrique de l'Ouest et centrale	Conclusion par un membre du personnel d'un accord contractuel visant à fournir des services à une autre entité des Nations Unies.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale. Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.
378	Afrique de l'Ouest et centrale	Non-divulgence par un membre du personnel de ses relations intimes avec deux autres membres du personnel alors qu'il (elle) était leur supérieur hiérarchique.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion.
379	Afrique de l'Ouest et centrale	Non-divulgence de propriété et d'intérêts financiers dans un prestataire de services tiers sous contrat avec l'UNICEF.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.

Numéro ^a	Région de l'UNICEF/lieu ^b	Nature de l'affaire	Perte financière avérée pour l'UNICEF (en dollars des États-Unis)	Résultat de l'enquête/mesure disciplinaire
380	Afrique de l'Ouest et centrale	Emploi non autorisé exercé par un membre du personnel en dehors de l'UNICEF auprès d'une entité gouvernementale alors qu'il (elle) était employé(e) par le Fonds.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
381	Afrique de l'Ouest et centrale	Emploi non autorisé, comprenant notamment des fonctions de direction, exercé par un membre du personnel en dehors de l'UNICEF auprès d'un partenaire de réalisation alors qu'il (elle) était employé(e) par le Fonds.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
382	Afrique de l'Ouest et centrale	Activités extérieures non autorisées menées par un membre du personnel pour plusieurs sociétés, y compris des fournisseurs de l'UNICEF, et conflit d'intérêts.	Néant	Rapport d'enquête transmis à la Directrice générale adjointe chargée de la gestion. Licenciement du membre du personnel.
<i>Utilisation non autorisée ou frauduleuse ou gaspillage de fonds ou de biens appartenant à l'UNICEF</i>				
383	Moyen-Orient et Afrique du Nord	Mauvaise gestion de fonds par un membre du personnel dans le but de payer des dîners organisés et d'obtenir de meilleurs logements, et création d'un environnement de travail toxique.	Néant	Affaire classée après évaluation initiale.
384	Asie du Sud	Signature, endossement et encaissement par un membre du personnel d'un chèque de l'UNICEF sans autorisation.	Néant	Allégations non étayées.
385	Afrique de l'Ouest et centrale	Signature sans autorisation par un membre du personnel d'un accord de coopération au titre des programmes avec un partenaire de réalisation.	Néant	Renvoi à un bureau de l'UNICEF pour intervention de l'administration.

^a Les numéros des entrées du tableau correspondent aux numéros des dossiers internes du Bureau de l'audit interne et des investigations.

^b Les régions de l'UNICEF et autres lieux listés sont les suivants : Afrique de l'Est et australe ; Afrique de l'Ouest et centrale ; Amérique latine et Caraïbes ; Asie de l'Est et Pacifique ; Asie du Sud ; Europe et Asie centrale ; Moyen-Orient et Afrique du Nord ; Siège. L'appellation « Autre » s'applique à des entités autres que l'UNICEF.